



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de partenariat entre le Pays de Pontivy et la ville de Pontivy pour l'appui au conventionnement du dispositif Action Cœur de ville en 2018

DEL-2018-079

Numéro de la délibération : 2018/079

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 25/06/2018

Date de convocation du conseil : 19/06/2018

Date d'affichage de la convocation : 19/06/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUINEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par L. KERSUZAN, M. Loïc BURBAN par L. LORANS, Mme Émilie CRAMET par H. JESTIN, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme A. LE NY, M. Jacques PÉLAN par M. Y. LORCY.

Convention de partenariat entre le Pays de Pontivy et la ville de Pontivy pour l'appui au conventionnement du dispositif Action Cœur de ville en 2018

Rapport de Madame la MAIRE

Après avoir obtenu un premier dispositif régional breton « Dynamisme des centres-villes » Bretagne en 2017 (cofinancé par la Région, l'Etat, la Caisse des Dépôts et l'EPF) pour la ville de Pontivy, le Pays de Pontivy est venu en appui global à la candidature de la ville de Pontivy au dispositif national « Action cœur de ville » - nouveau dispositif lancé en 2018.

La candidature à l'appel à projet régional a permis d'être dans la dynamique de projets souhaitée par l'Etat pour le dispositif Action Cœur de ville. Une note établie en janvier 2018 par le Pays de Pontivy – en concertation avec la Ville et ses partenaires locaux, a fait connaître les nouveaux projets positionnés pour ce dispositif Action Cœur de ville : à savoir le pôle multimodal, le camping intercommunal, le château, le pool de développement économique, le parcours de liaisons douces, des opérations d'habitat...

Fin mars 2018, la ville de Pontivy a été retenue avec 221 autres villes françaises pour relancer son centre-ville.

Les 2 dispositifs sont complémentaires et permettront d'apporter une forte dynamique au cœur de ville pour tout le territoire intercommunal.

A cette fin, le Pays de Pontivy – via l'appui d'ingénierie de F POHARDY - accompagne la formalisation du projet d'ensemble jusqu'en décembre 2018, moyennant une contribution de 5 000 €, et occupe la position de référent temporaire – dans l'attente du recrutement du directeur de projet et de son opérationnalité à conduire le projet (tuilage).

Nous vous proposons :

- D'émettre un avis favorable à la convention ci jointe et d'autoriser la Maire à la signer

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 26 juin 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

CONVENTION DE PARTENARIAT : APPUI INGENIERIE POUR Action CŒUR DE VILLE PONTIVY

Convention de partenariat entre le Pays de Pontivy et la ville de Pontivy pour l'appui au conventionnement du dispositif Action Cœur de ville en 2018 - dispositif national N°2018.05.07

Entre les soussignés,

Le Pays de Pontivy, Syndicat mixte, représenté par M JEGAT, Président agissant en vertu des délibérations du Comité syndical du 26 mai 2014 – n°503-05-14, du 11 octobre 2017 – n°729-10-17

D'une part

ET

La ville de Pontivy, représenté par Mme Christine LE STRAT, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du xxx.

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit,

Le préambule

Après avoir obtenu un premier dispositif régional breton « Dynamisme des centre-villes » Bretagne en 2017 (cofinancé par la Région, l'Etat, la Caisse des Dépôts et l'EPF) pour la ville de Pontivy, le Pays de Pontivy est venu en appui global à la candidature de la ville de Pontivy au dispositif national « Action cœur de ville » - nouveau dispositif lancé en 2018.

La candidature à l'appel à projet régional a permis d'être dans la dynamique de projets souhaitée par l'Etat pour le dispositif Action Cœur de ville. Une note établie en janvier 2018 par le Pays de Pontivy – en concertation avec la Ville et ses partenaires locaux, a fait connaître les nouveaux projets positionnés pour ce dispositif Action Cœur de ville : à savoir le pôle multimodal, le camping intercommunal, le château, le pool de développement économique, le parcours de liaisons douces, des opérations d'habitat...

Fin mars 2018, la ville de Pontivy a été retenue avec 221 autres villes françaises pour relancer son centre-ville.

Les 2 dispositifs sont complémentaires et permettront d'apporter une forte dynamique au cœur de ville pour tout le territoire intercommunal.

Article 1 - L'objet de la convention

Dans le contexte de concurrence entre villes pour obtenir les soutiens financiers et dans le contexte plus local de changement de personnel à la direction générale de la ville, la ville de Pontivy souhaite que le Pays de Pontivy – via l'appui d'ingénierie de F POHARDY - accompagne la formalisation du projet d'ensemble jusqu'en décembre 2018 et occupe la

position de référent temporaire – dans l'attente du recrutement du directeur de projet et de son opérationnalité à conduire le projet (tuilage).

Le Pays de Pontivy et la ville de Pontivy ont décidé de conclure la présente convention, qui a pour objet de définir les conditions de partenariat pour l'opération « **Action Cœur de ville** ».

Ce suivi comprend :

- l'organisation des comités de pilotage commun pour le dispositif régional breton « Dynamisme des centre villes » et national « Action cœur de ville »
- l'organisation des comités techniques si jugés nécessaires
- la tenue des délais prévus pour les phases de conventionnement :
 - à savoir l'étape 1 : phase de convention cadre signée à la fin septembre 2018 – comprenant l'instauration du Comité de pilotage, l'ajustement du diagnostic, l'esquisse du plan d'actions et le dépôt d'un ou 2 projets
 - et l'engagement de l'étape 2 : phase initialisation comprenant le plan pluriannuel d'actions

Article 2 : Les dispositions financières

Cet accompagnement est estimé à 5 000 € pour l'année 2018.

Article 3 : les obligations des parties

Pour le Syndicat mixte :

Le Syndicat mixte met à disposition l'agent chargé du suivi de l'opération et des missions décrites dans l'article 1 et s'organise pour tenir les délais indiqués dans la convention ou ajustés par la Ville de Pontivy en cas de besoin.

Le paiement sera effectué sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

BDF PONTIVY : 30001 00648 E5650000000 47

Pour la ville de Pontivy :

La ville de Pontivy s'engage :

- A faire un point tous les 15 jours sur l'avancée du projet – dans l'attente du recrutement d'un directeur de projet
- A verser la somme de 5 000 € en juillet 2018.
- A communiquer sur ce projet en précisant le partenariat avec le Pays de Pontivy.

Article 4 : Délai de validité et annulation de la subvention

Cette convention prend effet à sa signature.

Article 5 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 6 : Contentieux

Toute action contentieuse relative à la présente convention sera portée devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Fait en 2 exemplaires, à Pontivy, le 14 mai 2018

Le Président,
Syndicat mixte Pays de Pontivy
M René JEGAT

La Maire,
Ville de Pontivy
Mme Christine LE STRAT